

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

**Arrêté du 22 décembre 2011 portant création du peloton d'intervention interrégional
de la gendarmerie de Dijon (Côte-d'Or)**

NOR : IOCJ1124922A

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,
Vu le code de la défense, partie réglementaire, III,

Arrête :

Article 1^{er}

Le peloton d'intervention interrégional de la gendarmerie (PI2G) de Dijon (Côte-d'Or) est créé à compter du 1^{er} septembre 2012.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 22 décembre 2011.

Pour le ministre et par délégation :
Le général de corps d'armée,
major général de la gendarmerie nationale,
L. MULLER